

*Interpellation présentée par le député:*

*Mme Marie-Françoise de Tassigny*

*Date de dépôt: 24 octobre 2003*

## **Interpellation urgente écrite**

### **La Prévention primaire et secondaire**

*A l'attention de M. le conseiller d'Etat Unger en charge du DASS*

Les actions des professionnels d'accueil d'adultes et d'enfants impliquent toujours une démarche préventive.

Il est important de rappeler une étude anglaise très sérieuse de l'année 2001 qui prouve l'investissement positif de la société en faveur de la prévention dans la prise en charge des jeunes enfants. Un dépistage tardif ou pas de dépistage, a des conséquences immenses en terme de réparation et en terme de coûts pour la santé publique.

A l'heure actuelle où les institutions de la petite enfance se développent sur le canton de Genève et où le personnel formé au dépistage, signale de plus en plus des problèmes psychosociaux des familles (toxicomanie, alcoolisme et dépression des parents, maltraitance) le service de la guidance ne peut plus faire face à ces nombreuses requêtes.

En effet, la guidance infantile, depuis de très nombreuses années a initié sous l'égide de l'ancien professeur responsable, M. le prof. Bertrand Cramer, des prestations de préventions à l'intention de la petite enfance. Ces dernières ont fait en partie le renom européen de ce service. Actuellement le prof. P. Pallacios, dans la mesure du possible, alloue des collaborateurs au service de cette cause. Mais il se trouve en porte-à-faux face aux exigences récentes de la LAMal qui requièrent des services des HUG des prestations thérapeutiques.

L'ensemble des partenaires concernés constate que les actions de prévention se font en catimini ou plus dangereusement sont réalisées par des organismes privés **sans supervision académique** et **sans cohérence cantonale**. A l'heure où les études les plus sérieuses prouvent que les dysfonctionnements des jeunes enfants peuvent être enrayés par des actions préventives (débouchant souvent sur des actes thérapeutiques) ou du moins diminuent les risques, il est préjudiciable pour notre société que notre système de santé ne permette pas cette démarche capitale (financement et nombre de places de travail).

Quelles sont les solutions que le DASS propose pour surseoir à cette situation grave de manque de directives et de moyens pour la prévention pour ce secteur ? Le même problème se pose pour des unités comme le Trait-d'Union, le Service d'obstétrique, etc.

Merci de votre réponse.